

BON DE SOUSCRIPTION

LE COMBAT DU Dr POUPOARDIN CONTRE LES ORDONNANCES BIZONES ET POUR UN ACCES AUX SOINS EGAL POUR TOUS, EST AUSSI LE NOTRE !

Nous, usagers, médecins, autres professionnels de santé, soutenons le Dr Poupardin dans son refus de considérer l'être humain comme un assemblage de pièces et de morceaux indépendants les uns des autres.

Nous n'acceptons pas le principe des ordonnances bizones qui sont un non sens éthique et scientifique, comme nous n'acceptons pas celui des dépassements d'honoraires et des franchises qui n'ont pour but que d'entraver l'accès aux soins.

Nous regrettons donc le jugement du TASS de Créteil du 24 octobre 2012 :

- Il oblige le Dr Poupardin à rembourser à la Caisse le montant des tickets modérateurs des médicaments qui ont été utiles aux personnes malades qu'il a soignées en ALD (51 personnes répertoriées en 2009 par la direction de la CPAM 94, pendant un an).
- Il entérine une expertise sans argument médical : l'expertise ne mentionne à aucun moment le nom des médicaments prescrits pour l'affection en ALD. Leurs effets secondaires sont évacués.

Cette décision du Tribunal ne nous empêchera pas de continuer de nous considérer comme « des êtres humains indivisibles » : Aucun « impératif économique » ne nous fera accepter d'être découpés en morceaux.

Nous refusons le processus de privatisation de la Sécurité Sociale, engagé depuis des dizaines d'années, qui consiste à rendre de plus en plus désuets les remboursements et à pousser les assurés vers des assurances ou des mutuelles complémentaires privées.

Le combat du Dr Poupardin est donc aussi le nôtre : nous prenons à notre charge la somme à laquelle est condamné le Dr Poupardin ainsi que les frais qu'il a engagés pour se défendre.

Coordonnées du donateur à renvoyer, SVP avec votre chèque :

NOM	PRENOM	PROFESSION ou/et RESPONSABILITE CITOYENNE	ADRESSE ou e-mail	Téléphone	SIGNATURE

Publication sur le blog : <http://didierpoupardin.Wordpress.com>

Cocher la case ci-dessous :

- J'accepte que les 3 premières cases (en partant de la gauche) de mes coordonnées ci-dessus et le nom de la commune où j'habite (ou où je suis connu), figure sur le blog ci-dessus.
- Je désire que mon nom et mes coordonnées ne soient pas mentionnés sur le blog ci-dessus.

En cas de surplus du montant de la solidarité, les sommes versées seront remises au Collectif « Notre Santé en Danger ».

Renvoyer **le plus vite possible**

■ ce bon de souscription rempli et signé **avec**

■ votre chèque **OU** votre virement de :

► 5€ ◀

(Cette somme peut être minorée ou majorée à la convenance de chacun).

1) ► Chèques à l'ordre de « Didier POUPOARDIN » à adresser **4 rue Arthur Rimbaud 94400-VITRY**

2) ► Virement sur le compte du Crédit Mutuel

Banque	Guichet	N° de compte	Clé
10278	06142	00020152101	02